

## EDITO

Vous le savez, le Département de l'Eure multiplie les initiatives pour gagner encore en proximité et améliorer la solidarité envers ses habitants.

Lorsque le temps de la retraite est arrivé, la plupart d'entre vous souhaite continuer à vivre à domicile, dans les conditions les plus sereines qui soient.

C'est pour cette raison que l'une des priorités du Département de l'Eure est de vous accompagner au quotidien. Nous avons des engagements forts pour nos seniors qu'il s'agisse de l'aide au maintien à domicile, des programmes «Comme à la maison» ou encore de la poursuite du développement de la télémédecine, le soutien aux aidants et la mise en place du chèque sérénité.

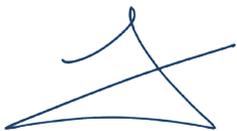
Ce dernier vous permettra d'éviter d'avancer les frais pour l'achat de matériel à usage unique. Il est accepté dans les pharmacies, dans les magasins spécialisés et dans les grandes surfaces.

Ces chèques sérénité vous seront envoyés chaque mois. Leur montant sera calculé en fonction de votre situation personnelle.

J'espère que ce nouveau dispositif vous sera utile au quotidien.

Bien cordialement,

**Sébastien Lecornu**  
Ministre, Président du Département de l'Eure



eureennormandie.fr  
f t i @EureenNormandie

DÉPARTEMENT DE  
**L'EURE**  
en Normandie  
CHÈQUESÉRÉNITÉ

## VOUS AVEZ DES QUESTIONS OU BESOIN DE RENSEIGNEMENTS ?

APPELEZ LE  
**0 806 801 066**

Service & appel gratuits. Du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Plus d'informations sur [eureennormandie.fr](http://eureennormandie.fr)  
Nos aides et services > Particuliers > Seniors et aidants

DÉPARTEMENT DE  
**L'EURE**  
en Normandie  
CHÈQUESÉRÉNITÉ



Guide  
pratique  
Chèque sérénité

**LES CHÈQUES SÉRÉNITÉ  
POUR L'ACHAT DE MATÉRIEL  
À USAGE UNIQUE**

Un dispositif réservé aux bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie et de la prestation de compensation de handicap.

## LES CHÈQUES SÉRÉNITÉ

### TOUT COMPRENDRE DE CE NOUVEAU

### MOYEN DE PAIEMENT

Mis en place par le Département, le **chèque sérénité** est un moyen de paiement destiné à **faciliter vos achats** et à vous permettre de ne plus faire **l'avance des frais**. Le montant de la prise en charge reste inchangé, seul le mode de paiement est remplacé.

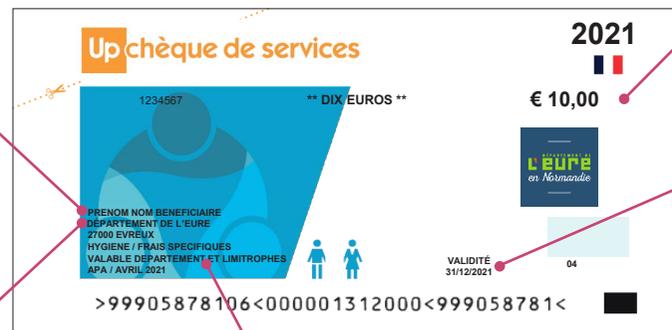
Ne vous souciez de rien, le changement de ce moyen de paiement est **automatique**, les chèques sérénité vous seront remis directement chez vous, par voie postale.

Ce dispositif s'adresse à vous si vous êtes bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie ou de la prestation de compensation du handicap et que votre plan d'aide prévoit l'achat de matériel à usage unique (changes, alèses, gants jetables, grenouillères, etc.)

## BIEN COMPRENDRE LES CHÈQUES SÉRÉNITÉ

Les nom et prénom du bénéficiaire

Le nom du financeur



La valeur faciale du chèque sérénité

La validité

La zone géographique de validité  
Les chèques pourront être utilisés hors département en cas de besoin

## BIEN LES UTILISER

Pour procéder au paiement, il suffit de détacher le chèque sur sa gauche. Veillez à garder intact le code barre : le commerçant en a besoin pour enregistrer votre paiement.

Si le montant est inférieur à celui des chèques que vous remettez au vendeur, aucune monnaie ne vous sera rendue. Pensez-y en les utilisant ! Pour vous faciliter le paiement, des chèques d'une valeur maximale de 10 et 5 euros, ainsi qu'un chèque d'appoint vous sont proposés dans le chéquier.

Une durée de validité est indiquée sur les chèques, veillez à bien les respecter.



Grâce aux chèques sérénité, plus besoin de conserver vos preuves d'achat, ni d'avancer les frais.  
**Faites vos achats en toute sérénité !**

## OÙ LES DÉPENSER ?



Les chèques sérénité peuvent être utilisés dans de nombreux points de vente dans l'Eure (pharmacies, magasins spécialisés, moyennes et grandes surfaces, etc) qui ont adhéré à ce mode de paiement. Vous pouvez les reconnaître grâce à l'autocollant apposé sur leur vitrine.

Retrouvez la liste des adhérents sur  
[www.eureennormandie.fr](http://www.eureennormandie.fr)